

Procès-verbal de la Séance du 8 octobre 2020
Du Conseil Municipal
De la commune de La Combe de Lancey

L'an deux mil vingt, le 8 octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de La Combe de Lancey dûment convoqué en date du 5 octobre 2020, s'est réuni en session extraordinaire, salle du conseil municipal de La Combe de Lancey, sous la présidence de Madame Régine VILLARINO, Maire.

Étaient présents

Régine VILLARINO, Roger GIRAUD, Céline PAVAROTTI, Cécile ROISIN, Nathalie REVERDY,
Daniel BOULLE, Stéphane GAUTIER, Grégoire MARTINI, Line PICAT, Christine PIEGAY

Etaient excusés

Maxence CARRAUD, Laurent BERNARD

Étaient absents

Damien DELMAS, Yvan BELEFFI

Avaient donné pouvoir

Françoise SCHMITT à Régine VILLARINO

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Nathalie REVERDY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Procès-verbal du précédent conseil municipal

Après lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Affaires traitées par délégation

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : néant

I- Délibérations

Délibération n°1

OBJET : Reprise de la garderie périscolaire

Rapporteur : Régine VILLARINO

Madame le Maire relate les démarches effectuées pour la reprise du service de « garderie périscolaire » par la municipalité. Mme Céline PAVAROTTI complète ses propos.

La garderie périscolaire était jusqu'à présent gérée par l'Association des Parents d'Elèves de La Combe de Lancey. Le bureau de l'association a informé la mairie qu'il ne souhaitait pas poursuivre l'activité à la rentrée de septembre 2020, compte tenu de l'importance de la responsabilité que cela implique et par manque de bénévoles pouvant assurer la gestion.

Par délibération du conseil municipal en date du 22 juillet 2020, la commune a confié le service de garderie périscolaire à l'Association Elles et Compagnie par une délégation de service public, à compter du 1^{er} septembre 2020.

L'association Elles et compagnie se retrouvant en difficulté dans l'équilibre des comptes, a décidé de cesser cette activité à la fin de la semaine n°40, en accord avec la municipalité.

Aussi, Madame le maire propose au conseil municipal que la commune reprenne la garderie périscolaire en gestion directe, à compter du 5 octobre 2020 et jusqu'aux vacances de Noël 2020, ce qui implique :

- Une augmentation du volume horaire de certains agents employés par la commune. Cette augmentation a été prévue au budget lors d'une décision modificative budgétaire prise au conseil municipal du 22 septembre 2020.
- La mise en place d'un rôle de facturation
- Les tarifs sont fixés comme suivant :
 - 2 € pour l'heure de garderie du matin, de 7h30 à 8h30
 - 4,50 € pour la garderie du soir, de 16h30 à 18h30

La situation sera réévaluée lors du conseil municipal du 8 décembre 2020 afin de faire le point sur le besoin de garderie (fréquentation).

Après délibération et à l'unanimité des membres représentés, le conseil municipal approuve cette proposition de reprise de garderie périscolaire et autorise Madame le Maire à engager les démarches et à signer les pièces nécessaires.

POUR 11

CONTRE 0

ABSTENTION 0

II- Informations et Questions diverses

Information n°1

OBJET : Prochains Conseils Municipaux

Mercredi 4 novembre 2020 à 19h00

Mardi 8 décembre 2020 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20h15

A La Combe de Lancey, le 8 octobre 2020

Nathalie REVERDY

Secrétaire de Séance

